

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

**Arrêté du 15 juillet 2020 portant maintien dans un grade et un emploi
un officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense**

NOR : INTJ2018313A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L. 4132-10 ;

Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires commissionnés ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2011 modifié fixant la liste des emplois d'officiers et de sous-officiers commissionnés recrutés au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense au sein de la gendarmerie nationale ;

Vu l'arrêté du 5 novembre 2015 conférant un grade et un emploi d'officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense,

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Annaïg Tanguy (NIGEND : 372899 - NLS : 8126163 - NID : 1156060570) est maintenue au grade de capitaine, en qualité d'officière commissionnée servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense dans son emploi d'experte en investigation numérique et en sciences des données au sein du service des technologies et des systèmes d'information de la sécurité intérieure (STSI²), à la direction générale de la gendarmerie nationale, à Issy-les-Moulineaux (92), pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2021.

Article 2

L'intéressée reste rattachée au corps des officiers de gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 15 juillet 2020.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*

A. DE OLIVEIRA